

# L'évaluation des politiques en relations internationales : Le cas de la coopération franco-québécois en éducation

## The Evaluation of Policies in International Relations: The Case of Cooperation between France and Quebec in the Field of Education

André P. Donneur, Lise Brassard, Pierre Gravel et Daniel Delay

Volume 14, numéro 2, 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701499ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701499ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Donneur, A. P., Brassard, L., Gravel, P. & Delay, D. (1983). L'évaluation des politiques en relations internationales : Le cas de la coopération franco-québécois en éducation. *Études internationales*, 14(2), 237–254. <https://doi.org/10.7202/701499ar>

Résumé de l'article

Taking into account recent policy analysis and evaluation theories which have been rarely applied international relations up till now, we attempted to construct a framework which we used to evaluate France-Quebec policies of cooperation in the field of education. Having identified the objectives of this cooperation, we verified whether these objectives were attained through the programme of integrated projects in education. Concerning the objective of creating international links it appears that it was realized when the programme was elaborated; however, the programme increases and officializes the exchanges, without that the Federal government intervenes, and leaves to the Quebec government the ability to impose its priorities. The integrated projects do not balance American influence, as it was the intention. The objective of promotion of French language is partially realized through the publication of articles in French or the Frenchization of the bibliographies ; but the programme results in a perverse effect when French and Quebecer researchers publish jointly in English. The academic cooperation did not favorize teaching improvement of Quebecer professors, as it was an objective; however, it favorized research development. The results were partially attained, because this policy began without any study of the situation.

# L'ÉVALUATION DES POLITIQUES EN RELATIONS INTERNATIONALES. LE CAS DE LA COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE EN ÉDUCATION\*

André DONNEUR, Lise BRASSARD, Pierre GRAVEL, Daniel DELAY\*\*

## ABSTRACT — *The Evaluation of Policies in International Relations: The Case of Cooperation between France and Quebec in the Field of Education*

*Taking into account recent policy analysis and evaluation theories which have been rarely applied international relations up till now, we attempted to construct a framework which we used to evaluate France-Quebec policies of cooperation in the field of education. Having identified the objectives of this cooperation, we verified whether these objectives were attained through the programme of integrated projects in education. Concerning the objective of creating international links it appears that it was realized when the programme was elaborated; however, the programme increases and officializes the exchanges, without that the Federal government intervenes, and leaves to the Quebec government the ability to impose its priorities. The integrated projects do not balance American influence, as it was the intention. The objective of promotion of French language is partially realized through the publication of articles in French or the Frenchization of the bibliographies; but the programme results in a perverse effect when French and Quebecer researchers publish jointly in English. The academic cooperation did not favorize teaching improvement of Quebecer professors, as it was an objective; however, it favorized research development. The results were partially attained, because this policy began without any study of the situation.*

## I – L'ÉVALUATION DES POLITIQUES

En général, les théories d'analyse des politiques ont été peu appliquées au secteur des relations internationales, et ce pour des raisons multiples.

Tout d'abord, les théories d'analyse des politiques ont été élaborées, à l'origine, par des spécialistes d'administration publique ou d'économie politique.

---

\* La recherche qui a permis de rassembler les données de cet article a bénéficié d'une subvention Formation de chercheurs et d'action concertée (FCAC) no EQ-1548. Le rassemblement des données a été effectué par les auteurs et M. François Cyr et Mme Myriam Gervais. Les professeurs André Bernard et P.Y. Soucy ont présenté des commentaires critiques tout au long de la recherche, qui a aussi bénéficié des avis du professeur Laurent Lepage.

\*\* André DONNEUR est professeur au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal; Lise BRASSARD, Pierre GRAVEL et Daniel DELAY sont étudiants à la maîtrise au même département.

De plus, de nombreux chercheurs négligent l'étude de la mise en oeuvre des politiques comme s'ils considéreraient qu'une politique est réalisée du moment qu'elle est décidée.

Enfin, l'étude de la politique étrangère est tributaire d'un héritage épistémologique qui fait peu de place aux problèmes de la mise en oeuvre ou aux processus d'action.

Notre propos est de tirer parti des méthodes d'évaluation pour compléter les cadres habituels d'analyse des décisions. En politique étrangère, davantage encore que dans d'autres domaines, on s'est concentré sur les décisions. Il suffit de penser aux travaux d'Allison sur la crise des missiles<sup>1</sup>, à ceux de Brecher tant théoriques que appliqués aux politiques étrangères de l'Inde et d'Israël<sup>2</sup>, de Snyder: théoriques<sup>3</sup> et appliqués au cas coréen par son disciple Paige<sup>4</sup>.

Or les méthodes d'évaluation complètent la panoplie des cadres habituels d'analyse des décisions. Mais qu'est-ce qu'une évaluation? Nous emprunterons notre définition à Bernard Cazes:

Évaluer une politique, cela consiste à essayer de mesurer la part qui lui revient dans la variation d'une situation sur laquelle elle a été escomptée avoir exercé une influence et la part imputable à cette politique (y compris les politiques qui ne visent pas expressément la situation en question)<sup>5</sup>.

## II – L'ÉVALUATION DES POLITIQUES EN RELATIONS INTERNATIONALES

L'évaluation des politiques publiques n'a pas été poussée très loin en général; elle n'a pas marqué la littérature consacrée à la politique étrangère. La complexité du processus de prise de décision et la diversité des extrants (*outcomes* ou *outputs*) en politique étrangère expliquent en grande partie ce vide relatif. Il faut noter que la politique étrangère en tant que processus est à la charnière du système politique interne et du système international.

- 
1. G. ALLISON, « Conceptual Models of the Cuba Missile Crisis », *American Political Science Review*, vol. 63, no. 3, 1969. G. ALLISON, *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, Boston. Little Brown, 1971.
  2. M. Brecher, *Political Leadership in India: An Analysis of Elite Attitudes*, New York, Praeger, 1969. M. BRECHER *et al.* *India and World Politics*, London, Oxford University Press, 1968. M. BRECHER, *Succession in India: A Study in Decision-Making*, London, Oxford University Press, 1966. M. BRECHER, *Decisions in Israel's Foreign Policy*, London, Oxford University Press, 1974. M. BRECHER, *The Foreign Policy System of Israel: Setting, Images, Process*, Yale University Press, 1972. M. BRECHER *et al.* « A Framework for Research on Foreign Policy Behavior », *Journal of Conflict Resolution*, vol XIII, no. 1, mars 1969.
  3. Richard Carlton SNYDER, H.W. BRUCK et Burton SAPIN, éd., *Foreign Policy Decision-Making: An Approach to the Study of International Politics*, New York, Free Press of Glencoe, 1962.
  4. Glenn D. PAIGE, *The Korean Decision; June 24-30, 1960*, New York, Free Press, 1968.
  5. Bernard CAZES, *L'univers bi-mensionnel de l'analyse stratégique*, Paris, Commissariat au Plan, 1974.

Il n'est donc pas fortuit que les spécialistes des relations internationales se soient axés davantage sur les processus (théories de la prise de décision et des jeux = Rappoport<sup>6</sup>, Schelling<sup>7</sup> que sur la substance des politiques. Quand toutefois, ils les ont étudiées, c'est surtout d'une manière descriptive (travaux historiques courants). Parfois, notamment chez les historiens, on a risqué une explication mais de caractère circonstanciel, isolée, sans substrat théorique. Jamais, on n'a fait une évaluation d'une politique par rapport aux objectifs. Ajoutons qu'en relations internationales la littérature est consacrée à la grande politique alors que relativement peu de chercheurs ont travaillé, jusqu'à ces dernières années, sur des questions beaucoup plus terre à terre (*grass roots*), moins gratifiantes et qui demandent en plus un effort de théorisation complexe.

En tenant compte des travaux qui ont été consacrés jusqu'à maintenant à l'analyse et à l'évaluation des politiques, nous avons tenté de préciser un outil méthodologique que nous avons appliqué à l'étude des relations internationales du Québec.

### III – PROBLÈMES MÉTHODOLOGIQUES

Du point de vue méthodologique, l'évaluation des politiques publiques – telle que nous la concevons – soulève la question de la pertinence de l'emploi de techniques formelles d'observation et d'analyse dans des domaines en général non marchands. Le danger est, en effet, de se laisser prendre par l'élégance et l'apparente rigueur des techniques formelles d'évaluation sans s'interroger sur leur pertinence par rapport aux objets étudiés. Autrement dit, sur ces questions, la méthodologie de l'évaluation que nous développons est une méthodologie qui se veut vigilante: menant à s'interroger sur la construction même des objets d'étude et contextuelle, en ce sens que les méthodes et techniques doivent être appréciés par rapport aux problèmes étudiés, les problèmes étant situés dans leur contexte spatio-temporel.

Selon ceux qui les ont définis (par exemple, C.H. Weiss<sup>8</sup>), les grands traits du paradigme de l'évaluation paraissent d'une grande simplicité. Pour eux, en effet, l'évaluation d'une politique publique nécessite simplement:

l'identification des objectifs de cette politique,

l'identification d'indicateurs mesurables qui traduisent les objectifs dans la pratique de la mise en oeuvre,

6. Anatol RAPPOPORT, *Combats, jeux et débats*, Paris, Dunod, 1960.

7. Thomas C. SCHELLING, *La tyrannie des petites décisions*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980, T.C. SCHELLING, *The Strategy of Conflict*, Cambridge, Mass. Harvard University Press, 1966.

8. C.H. WEISS, *Evaluation Research*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1972.

Il serait fastidieux d'énumérer l'ensemble de la littérature consultée. On trouvera une liste pertinente, notamment dans Réjean LANDRY, éd., *Introduction à l'Analyse des politiques*, Québec, PUL, pp. 355-377.

la cueillette d'observations pertinentes sur la mise en oeuvre,  
 et enfin la comparaison des valeurs réelles des observations (indicateurs) avec  
 les valeurs attendues de la politique mise en oeuvre,  
 puis la recherche (hypothèse explicative) des raisons des écarts observés.

Le paradigme est simple, mais les difficultés d'application sont considérables. Il faut en effet découvrir chacun des éléments, car aucun n'est immédiatement observable ou accessible, même dans le cas des objectifs.

Chacune des étapes à couvrir dans le processus d'évaluation pose des problèmes. En bref, voici comment nous les abordons.

D'abord, l'étude des objectifs nécessite au moins cinq opérations de réflexion de la part des chercheurs :

- établir l'inventaire des objectifs « potentiels » du programme d'action politique ou de la « politique » dans le sens de *policy* que nous étudions,
- établir un inventaire différencié des acteurs sociaux atteints par le dit programme,
- identifier les délais qui ont pu être prévus pour atteindre les objectifs,
- élucider les priorités parmi les objectifs du programme d'action,
- déterminer les attentes des acteurs concernés.

Ces opérations sont d'autant plus complexes qu'elles ne peuvent être effectuées mécaniquement à l'inverse de ce que suggère la littérature dominante en méthodologie de l'évaluation. Très souvent les responsables (ministres, hauts fonctionnaires) ne précisent pas les objectifs ou encore ils se contentent de formulations ambiguës ou même contradictoires. Les responsables de la décision d'un programme et ceux chargés de le mettre en oeuvre sont rarement les mêmes personnes; de plus, ces dernières peuvent changer au cours du temps. Lors de la mise en oeuvre d'une politique publique les objectifs peuvent être modifiés ou encore de nouveaux objectifs peuvent être substitués aux objectifs originels. Il convient aussi de ne pas perdre de vue l'éventualité de conséquences inattendues ou de ce que Raymond Boudon a appelé des effets pervers<sup>9</sup>.

En second lieu, la traduction des objectifs en indicateurs mesurables doit satisfaire à deux critères :

- le premier est celui de fidélité: toutes choses égales par ailleurs des mesures répétées d'indicateurs doivent donner des résultats similaires;
- le second est celui de validité: les instruments d'observation de l'analyse mesurent-ils réellement ce que l'on cherche à mesurer?

Là encore, pour le chercheur, les difficultés sont considérables. Y-a-t-il eu un effort de traduction des objectifs en indicateurs de la part des responsables? Si non, quels indicateurs implicites sont pertinents?

9. Raymond BOUDON, *Effets pervers et ordre social*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977.

Ensuite, la cueillette et l'usage de données demandent que l'on se garde de les prendre à leur valeur apparente (*face-value*) sans s'interroger sur leurs conditions de production et de concentration, comme l'ont montré notamment Pierre Bourdieu et ses collaborateurs<sup>10</sup> ou Circourel<sup>11</sup> ou encore Denzin<sup>12</sup>. Cette vigilance est d'autant plus impérative que, pour l'essentiel, les données dans les travaux d'évaluation ne sont pas provoquées par l'observateur mais qu'elles sont d'une nature secondaire. Sur ce point, cependant, les problèmes ne sont pas différents de ceux qui se posent dans la plupart des recherches.

Enfin, il reste à considérer le délicat problème de la comparaison entre les valeurs obtenues et celles attendues de la mise en oeuvre d'une politique. Spontanément, nous sommes enclins à comparer les valeurs obtenues avec celles attendues et de conclure dans la foulée que la différence est due à l'application de la politique publique étudiée. Il est en effet tout à fait possible que la mise en oeuvre de la politique ait connu des déviations par rapport aux objectifs. En conséquence, il est nécessaire pour une évaluation rigoureuse d'établir avec précision quelles actions ont été véritablement mises en place. Toutefois ces actions sont très rarement les seules sources de fluctuation dans les variables d'objectifs. Par suite, avant de conclure qu'une politique publique est responsable de certains changements, il est nécessaire d'exclure, dans la mesure du possible, l'impact d'autres sources de fluctuations. De façon idéale, une étude d'évaluation établit des comparaisons entre les résultats obtenus par la politique étudiée et ceux que l'on aurait obtenus sans sa mise en oeuvre. Il faut, en outre, pouvoir identifier les sources des « écarts », ce qui amène d'autres hypothèses et d'autres traitements des observations accumulées, sinon d'autres cueillettes.

Tout ce que nous avons dit indique bien le caractère double, fondamental et appliqué, d'une telle recherche. L'évaluation *ex post* fournit des informations susceptibles d'être utilisées dans les actions suivantes :

du point de vue des autorités gouvernementales : poursuite, modification ou arrêt d'une politique, amélioration de sa mise en oeuvre, élimination de certaines composantes de la politique, généralisation de la politique à d'autres domaines ou régions...

du point de vue de la recherche : connaissance systématisée, affinement de la méthode, formation.

C'est pour ces raisons que l'analyse des politiques publiques suscite aujourd'hui l'attention prioritaire des cercles scientifiques internationaux : études de « l'action collective », de « politiques publiques », de « décisions collectives ». Cette analyse a connu une évolution. Un premier progrès a été l'emploi d'outils analytiques et de méthodes d'aide à la décision, inspirés pour l'essentiel par la science économique, par la théorie des jeux et par l'analyse de systèmes. L'élabora-

10. Pierre BOURDIEU *et al.* éd., *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton, 1968.

11. A. CIRCOUREL, *Method and Measurement in Sociology*, New York, Free Press, 1964.

12. N.Y. DENZIN, *Sociological Methods*, Chicago, Aldine, 1970.

tion la plus spectaculaire en a été les expériences de *Planning – Programming – Budgeting – System*<sup>13</sup> ou celle de rationalisation des choix budgétaires<sup>14</sup>. En particulier, l'accent a été mis sur l'élaboration des politiques alternatives à partir d'études coût-avantage ou coût-efficacité.

Toutefois, la fonction d'évaluation *ex-post* d'une politique existante a été négligée, bien qu'à l'évidence cette fonction soit d'un intérêt certain pour les responsables politiques et administratifs. De plus, à la différence des travaux de recherche récents qui se contentent par trop d'une approche technique (qui présente les outils d'aide à la décision sans égard pour les systèmes d'action sociale où ils sont susceptibles d'être mis en oeuvre), nous concevons l'évaluation comme une pratique d'action sociale associant la rationalité technico-économique à celle que nous appelons la rationalité sociopolitique.

Dans cette approche s'ajoutent aux questions théoriques des problèmes pratiques importants pour les pouvoirs publics. Quels que soient les jugements que l'on puisse porter sur l'intervention de l'État dans la vie collective, les acteurs politiques ou administratifs se voient contraints d'évaluer de plus en plus les programmes d'action publique. L'essor des recherches sur l'évaluation des politiques publiques est concomitante d'un mouvement :

l'accélération de la croissance des dépenses publiques ;

et simultanément des rentrées fiscales qui ne correspondent plus aux exigences des dépenses.

D'où la préoccupation des autorités responsables d'évaluer les programmes publics afin, le cas échéant, de prendre des mesures favorables à une meilleure allocation des ressources. Cette approche peut en l'occurrence fournir un espoir de donner des indications pour procéder à une réallocation des ressources dans le champ de la politique extérieure.

#### IV – LA COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE

Pour illustrer notre approche, nous en examinerons l'application à un cas que nous avons étudié, celui des projets intégrés de coopération en éducation entre la France et le Québec. Ce cas est d'autant plus intéressant que le Québec est un État fédéré et que sa coopération avec la France est substantielle.

Les relations entre la France et le Québec ont suscité maints écrits. La place accordée au rôle du général de Gaulle et plus spécifiquement à sa fameuse visite de

13. Aaron WILDAWSKY, « Rescuing Policy Analysis from PPBS », *Public Administration Review*, vol. 29, no. 2, mars-avril 1969.

14. Philippe HUET et Jacques BRAVO, *L'expérience française de rationalisation des choix budgétaires*, Paris, Presses universitaires de France, 1973.

1967 occupe dans cette littérature une place disproportionnée<sup>15</sup>. D'autres textes décrivent d'une manière plus générale les relations entre les deux États.<sup>16</sup>

Notre propos est d'aller, pour la première fois, délibérément en profondeur et d'analyser comment ces relations se sont déroulées d'une manière concrète dans un secteur précis. La coopération à ce point de vue est de toute première importance puisqu'elle constitue la substance de ces relations. On peut même ajouter qu'elle fait la spécificité de la politique extérieure du Québec. Cette politique de coopération a fait l'objet de bilans et d'études générales<sup>17</sup> mais sans qu'on entre dans le détail de son application et surtout sans qu'on évalue les résultats par rapport aux objectifs<sup>18</sup>.

#### IV — LES OBJECTIFS DE LA COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE EN ÉDUCATION

Quelle est la nature des objectifs explicites ou implicites qui ont présidé à la mise sur pied des projets intégrés de la coopération en éducation? L'analyse des ententes internationales, protocoles conjoints et déclarations communes conclus entre la France et le Québec et les procès-verbaux des diverses sessions de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, de même que les

- 
15. G. BERGERON, « Ambiguïtés du vive le Québec libre », *Études gaulliennes*, septembre 1979. Robert BORDAZ, « De Gaulle et le Québec », *Espoir*, juin 1980. Colloque franco-Québécois, « Le Général de Gaulle, le Québec et la Francophonie », *Études gaulliennes*, septembre 1979. P.L. GUERTIN, *Et de Gaulle vint...*, Montréal, Claude LANGEVIN, 1970, Jacques FILION, « De Gaulle la France et le Québec », *Revue de l'Université d'Ottawa*, septembre 1975. M.A. MORIN, « Vive le Québec libre: Une intuition ou une politique? », *Espoir*, octobre 1972. Pierre et Anne ROUANET, « De Gaulle et le Québec », *L'Express*, février 1980 et *Les trois derniers chagrins du général de Gaulle*, Paris, Grasset 1980. Renée LESCOP, *Le pari québécois du général de Gaulle*, Québec, Boréal-Express, 1981.
  16. D. BAKER, « Québec on French Minds », *Queen's Quarterly*, été 1978. A.P. DONNEUR, « Les relations franco-canadiennes, bilan et perspectives », *Politique étrangère*, 1973. A. FONTAINE, « La France et le Québec », *Études internationales*, juin 1977. L. GAGNON, « Le voyage d'Astérix », *L'Actualité*, février 1978. C. MORIN, « La politique extérieure du Québec », *Études internationales*, Vol IX, no. 2, juin 1978. P. PAINCHAUD, « Le rôle international du Québec: possibilités et contraintes », *Études internationales*, vol VIII, 1977. P. PAINCHAUD, « Canada-France-Québec », *Perspectives internationales*, février 1975. A. PATRY, *Dossier-Québec*, Paris, Stock 1979 et *Le Québec dans le monde*, Montréal, Leméac 1980. M. TORELLI, « Les relations extérieures du Québec », *Annuaire Français de droit international*, 1979.
  17. « La coopération industrielle et commerciale franco-québécoise » dans *Commerce*, octobre 1977. A.P. DONNEUR, « Les relations franco-canadiennes, bilan et perspective », *Politique étrangère*, 1973. A. PATRY, *Le Québec dans le monde*, Montréal, Leméac 1980. Jacques E. PICARD, « La coopération universitaire franco-québécoise sous la V<sup>e</sup> République », dans *Études gaulliennes*, (Colloque franco-québécois), Québec, septembre 1979. F. ROBERGE, « Relations France-Québec, le déblocage des années 1980 », *Finance*, juillet 1981. Brigitte SCHROEDER, « La coopération scientifique franco-québécoise et la recherche au Québec », Rapport soumis à la sous-commission à la recherche scientifique et technologique (M.A.I.) Québec 1978. D. VAUGEOIS, « La coopération du Québec avec l'extérieur », *Études internationales*, juin 1974.
  18. Toutefois le Ministère des Affaires intergouvernementales a fait faire une étude sur les projets intégrés dans le secteur des sciences de la nature. B. SCHROEDER, « La coopération scientifique et technologique », (M.A.I.), Québec, 1978.

entrevues réalisées auprès de responsables impliqués à différents stades de l'élaboration de la politique québécoise relative à cette coopération nous auront permis de repérer de manière assez exhaustive les principaux objectifs de la coopération franco-québécoise en éducation.

Il nous a fallu distinguer entre :

- les objectifs généraux de la coopération franco-québécoise ;
- et ceux relevant directement des échanges en matière d'éducation.

Tout cela, en essayant de faire ressortir les rapports qui s'exercent entre les divers paliers d'objectifs.

Nous nous sommes attachés à repérer les objectifs qui ont présidé à la mise en place de la coopération entre 1965 et 1969, et cela non seulement en s'en tenant aux objectifs proclamés dans l'entente franco-québécoise en matière d'éducation du 27 février 1965, mais en étudiant les déclarations faites à l'époque par les hommes politiques et surtout en interrogeant les hauts fonctionnaires qui ont joué un rôle décisif dans l'élaboration de cette politique.

Il en est ressorti qu'au niveau des objectifs généraux il fallait :

- affirmer le prolongement international des compétences intérieures au Québec ;
- diversifier les liens internationaux ;
- promouvoir la francophonie.

Quant aux objectifs relevant directement des échanges en matière d'éducation il s'agissait de :

- favoriser le perfectionnement et l'élargissement de l'expérience des professeurs québécois ;
- permettre l'apprentissage d'approches pédagogiques nouvelles ;
- élaborer et restructurer différents programmes.

Après avoir suivi l'évolution des objectifs qui auraient incité le gouvernement québécois à entreprendre puis à intensifier sa coopération avec la France, notre analyse de cet aspect particulier de la politique extérieure québécoise s'est orientée vers la recherche d'instruments susceptibles de nous renseigner sur l'état de réalisation de ces objectifs à travers les divers moyens de mise en oeuvre.

Comme nous l'avons déjà souligné dans notre partie théorique il ne suffit pas, en effet, qu'un objectif soit énoncé pour qu'il influe de manière significative sur le sens général des activités entreprises dans le cadre d'une politique ou encore qu'il soit articulé de manière systématique à l'intérieur d'un programme déterminé. Des déviations par rapport aux objectifs peuvent aussi résulter de l'action même des usagers du programme et de la manière dont ils utilisent les divers moyens mis à leur disposition.

## V – LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE COOPÉRATION

Aussi avons-nous tenté de vérifier dans quelle mesure les objectifs généraux de la politique québécoise de coopération avec la France et les objectifs spécifiques de

la coopération en éducation agissent sur l'orientation d'un programme structuré censé les opérationnaliser, celui des projets intégrés de coopération franco-québécoise au niveau universitaire.

Pour y parvenir, il nous est apparu essentiel de tenir compte non seulement des déclarations officielles contenues dans les procès-verbaux des vingt-huit premières sessions de la Commission permanente mais aussi de l'évaluation que les chercheurs universitaires impliqués dans les activités de coopération sont à même de faire à la suite de leur participation aux projets intégrés. Les informations recueillies lors des entrevues approfondies réalisées auprès de soixante-et-un chercheurs, responsables de projets, représentant l'ensemble des universités et des disciplines, nous ont, en effet, renseignés autant sur leurs motivations et leurs intérêts que sur l'accessibilité aux moyens disponibles, la cohérence du programme et l'efficacité des outils déployés pour contrôler l'évaluation de celui-ci. Elles nous ont de plus permis d'établir certaines distinctions au niveau des différents ordres d'intérêts poursuivis par les principaux acteurs de cette forme de coopération – gouvernements, fonctionnaires, universitaires – et, en conséquence de saisir la dynamique d'ensemble réelle de la coopération universitaire au-delà des attentes exprimées.

En plus des entrevues, nous avons eu accès à tous les dossiers constitués par le ministère des Affaires intergouvernementales pour l'étude des projets qui lui sont soumis. Les recoupements auxquels nous avons procédé nous ont permis de constater certains écarts manifestes entre les réponses fournies par les chercheurs lors des entrevues et les renseignements dont dispose le ministère des Affaires intergouvernementales pour procéder à l'étude et à l'évaluation des dossiers. La comparaison des dossiers et des entrevues nous a ainsi aidés à cerner de manière plus exacte les intérêts et motivations des chercheurs de même que l'impact de la coopération franco-québécoise sur leur pratique d'enseignement et l'avancement de leurs recherches.

Il s'agit donc de vérifier si les objectifs de la partie québécoise en matière de coopération sont atteints à travers le programme des projets intégrés en éducation et si les objectifs internes de ce programme semblent se réaliser. Pour ce faire, il faut présenter l'état de la mise en oeuvre des objectifs généraux de la coopération et des objectifs spécifiques à l'éducation et les évaluer, en débordant le cadre des énoncés officiels pour mettre en relief la pratique effective des échanges au niveau universitaire. Les attitudes dégagées à partir de la synthèse des dossiers et des entrevues ont constitué les indicateurs qui nous ont permis de procéder à la comparaison des résultats effectifs de la coopération et des objectifs poursuivis par le gouvernement québécois.

Les objectifs initiaux de la politique de coopération québécoise avec la France s'élaborent dans une période d'essoufflement de ce qu'on a appelé la Révolution tranquille. Commencée en 1960, cette révolution s'était traduite par une modernisation des structures socio-économiques du Québec, parallèlement à un changement profond dans les valeurs et les mentalités, dont l'abandon de la pratique religieuse<sup>19</sup>

19. La fréquentation de la messe dominicale a chuté de 87% des catholiques en 1957 à 83% en 1965 à 65% en 1970 et à 50% en 1980. *La Presse*, 3 juillet 1982.

et la chute des naissances en sont des traits spectaculaires. Son essoufflement se caractérise par une accentuation de la dépendance québécoise par rapport aux stratégies de développement canadiennes et surtout américaines. D'autre part, le caractère désuet des institutions héritées du régime précédent, celui de Duplessis, rend impérative la transformation des cadres politiques et des structures administratives.

## VI – L’AFFIRMATION DES COMPÉTENCES EXTÉRIEURES DU QUÉBEC

L'ensemble des activités de coopération franco-québécoise fut très tôt placé sous le signe de l'affirmation du Québec sur le plan international dans des domaines sous sa juridiction. Il s'agissait de prolonger à l'extérieur le champ d'application des compétences québécoises ou encore de créer puis d'affermir des liens internationaux<sup>20</sup>.

Les projets intégrés – principal moyen de la mise en oeuvre dans le domaine de la coopération universitaire depuis 1973 (date de mise en oeuvre, 1972 étant la date de présentation des projets) – devaient fournir certains instruments susceptibles d'atteindre cet objectif (échanges de chercheurs et d'informations scientifiques, constitués d'équipes de recherche). Mais qu'est-il advenu en réalité?

Logiquement, dès lors qu'il nous est possible d'observer un courant d'échange relativement stable entre la France et le Québec, on ne peut conclure qu'à la réalisation de l'objectif. Mais encore faut-il s'interroger sur le rôle qu'y a joué la mise en oeuvre. Les projets intégrés sont-ils responsables de la réalisation de l'objectif?

Il ne fait aucun doute que la quasi-totalité des chercheurs québécois disposaient de contacts en France en dehors du cercle des projets intégrés: contacts de nature personnelle et relations académiques – un certain nombre de chercheurs y ayant effectué des études et de nombreux professeurs français étaient alors détachés dans les universités québécoises – ou encore échanges professionnels – communications de documents à et par des collègues français, participation à des conférences séminaires ou colloques, etc.<sup>21</sup> De l'aveu même de certains chercheurs, les projets font office de supports financiers et techniques facilitant la poursuite ou la formalisation d'échanges qui, de toute manière, auraient pu s'organiser autrement<sup>22</sup>. Le champ éducatif, de juridiction exclusive au gouvernement québécois est, internationalisé implicitement avant même la mise sur pied d'un programme supposé opérationnaliser l'objectif. Ce premier objectif gouvernemental apparaît donc réalisé avant même qu'un programme censé l'opérationnaliser soit élaboré.

20. Ces propos sont repris par Yves Michaud, président de la délégation québécoise lors de la 10<sup>e</sup> session de la CPCFQ tenue du 30 novembre au 4 décembre 1970. Voir le procès-verbal de cette session, p. 1.

21. Sur la base des entrevues réalisées auprès des chercheurs.

22. *Ibid.*

Cela dit, le rôle spécifique du programme des projets intégrés dans la coopération et son impact ne font aucun doute. L'augmentation des ressources, que le gouvernement québécois met à la disposition des chercheurs à travers ce programme, se traduit immédiatement par une augmentation du courant d'échanges entre les chercheurs québécois et leurs collègues français<sup>23</sup>. Toutefois, il nous est permis de croire que ces échanges se seraient développés malgré l'absence de programme québécois, puisqu'à l'époque de sa mise sur pied le gouvernement fédéral mettait déjà à la disposition des chercheurs des ressources destinées au même type d'échanges<sup>24</sup>. L'accroissement des ressources se serait sans doute produit à travers le programme fédéral.

Par contre, il est clair que les objectifs du programme fédéral échappent au contrôle du Québec. L'existence d'un programme québécois permet au gouvernement québécois de privilégier ses propres priorités.

La seconde hypothèse que l'on doit soulever est que le programme des projets intégrés, bien qu'il ne joue qu'un rôle secondaire dans la réalisation de l'objectif, permet par contre de l'officialiser.

Dans le contexte des luttes de juridiction incessantes entre le gouvernement d'Ottawa et celui de Québec, il est primordial pour ce dernier qu'il affirme, le plus fortement possible, ses prétentions juridictionnelles. Cela est d'autant plus essentiel qu'Ottawa, à l'époque, ne reconnaît aucune compétence au Québec en matière internationale et livre compétition pour occuper tout le champ de la coopération culturelle. Les ententes signées entre le Québec et la France viennent donner le caractère officiel que recherche le gouvernement québécois et lui permettent de faire une lutte à armes plus égales au gouvernement fédéral.

En plus de signaler à Ottawa que le gouvernement du Québec n'entend pas lui abandonner ses pouvoirs constitutionnels, l'officialisation de la politique de coopération indique clairement aux chercheurs québécois que, dorénavant, ils pourront s'adresser directement au gouvernement du Québec, sans passer par le gouvernement fédéral, pour prendre contact avec l'étranger.

## VII – DIVERSIFIER LES LIENS INTERNATIONAUX DU QUÉBEC

Un autre des objectifs de la coopération franco-québécoise, qui ressort des entrevues avec ceux qui l'ont élaborée, consistait à contrebalancer l'influence américaine au niveau des échanges intellectuels qu'entretenaient les universitaires québécois avec les chercheurs étrangers. Il convient donc de vérifier si cet objectif s'est concrétisé.

La majorité des chercheurs interrogés avouent qu'ils manifestèrent un certain intérêt pour les recherches françaises bien avant la mise au point de leur projet, à

23. La première année de la mise en oeuvre du programme des projets intégrés voit 57 projets acceptés. La quatrième année ce sont 92 projets qui sont acceptés, soit une augmentation de 38%.

24. *Programme d'échanges culturels France-Canada*, voir les rapports annuels du Conseil des Arts du Canada entre les années 1973-1978.

différents niveaux et en fonction de motifs multiples : intérêt relatif aux publications scientifiques, aux programmes d'étude respectifs ou encore aux problèmes inhérents à la recherche. Dans un nombre assez limité de cas, c'était plutôt la curiosité et l'ignorance de la situation française qui piquaient l'intérêt des chercheurs. Dans d'autres, la recherche française constituait une partie de la recherche internationale et, à ce titre, il importait de s'en enquérir minimalement. Les moyens affectés aux échanges universitaires par la coopération franco-québécoise trouvaient donc un terrain propice au développement des dits échanges puisque les chercheurs québécois suivaient déjà les travaux français. La coopération se contentait donc de tabler sur l'existence préalable de cet intérêt.

Encore une fois, nous sommes confrontés à un objectif partiellement réalisé avant même sa mise en oeuvre par un programme structuré. Dans ces conditions, on doit se rendre à l'évidence que le programme des projets intégrés n'est pas responsable de la réalisation de l'objectif. La mise en oeuvre du programme de coopération ne diversifie pas les liens internationaux du Québec puisqu'au moment de son opérationnalisation, ceux-ci ne sont pas absolument exclusifs.

Tout au plus pouvons nous dire du programme des projets intégrés qu'il contribue à améliorer ce qui existait déjà. Encore faut-il exprimer quelques réserves vis-à-vis de cette affirmation. Il peut arriver que le gouvernement, utilisant les projets intégrés pour traduire ses propres priorités, en restreigne le champ d'application. Dans ce cas, les projets intégrés peuvent être perçus comme un obstacle à la réalisation de l'objectif – ce qui est un effet pervers – certains chercheurs se désintéressant du programme sachant que leurs intérêts ne correspondent pas à ceux du gouvernement.

On en vient inévitablement à se demander pourquoi le gouvernement met en oeuvre un programme en vue de réaliser un objectif qui semble déjà atteint, ou même qui peut être utilisé de façon à entraîner certains reculs ? L'absence d'études préalables sur l'état des échanges au moment où on a défini les objectifs est un élément important d'explication.

Il ne faudrait pas non plus négliger les motivations propres à la partie française. Elles ont pu peser sur les choix et les décisions du gouvernement québécois. D'ailleurs, à ce propos, certains chercheurs québécois admettent ouvertement avoir participé à des projets où la partie française utilisait clairement le Québec comme base d'une pénétration des milieux américains.

## VIII – LA PROMOTION DE L'USAGE DU FRANÇAIS

Parmi les objectifs les plus constants exprimés par le gouvernement pour justifier la coopération franco-québécoise, on retrouve tout ce qui est associé à la promotion de la langue française : il s'agit de pallier à l'anglicisation du Québec, tant sur le plan du travail que celui de la technologie<sup>25</sup>.

25. Sur la base des entrevues réalisées auprès des responsables gouvernementaux.

Au niveau universitaire, on pourrait espérer que cet effet de francisation se traduise directement non seulement sur le plan académique, mais aussi sur le plan scientifique. Or, plus de la moitié des répondants affirment que leur insertion dans le milieu scientifique français n'a entraîné aucune retombée tangible favorisant l'usage de la langue française. Plusieurs raisons concourent à cet état de fait. Tout d'abord, il convient de noter l'importance de l'anglais au niveau des publications d'ordre scientifique<sup>26</sup>. Même des chercheurs déjà sensibilisés au fait français admettent la nécessité de déborder le cadre de la francophonie pour faire connaître leurs travaux à la communauté scientifique internationale. D'ailleurs, comme des projets intégrés servent parfois de tremplin aux universitaires français qui cherchent une porte d'accès aux circuits américains, les résultats de travaux financés par la coopération franco-qubécoise font souvent l'objet de publications conjointes... mais en anglais.

L'autre moitié des chercheurs estiment que la participation aux échanges franco-qubécois a favorisé une plus grande utilisation du français. Mais leurs acquis se situent à différents niveaux: certains ponctuels (rédaction et publication d'articles en français, participation à des séminaires ou conférences données en français), d'autres permanents (acquisition d'une terminologie adéquate, francisation des bibliographies, élargissement des échanges avec la francophonie).

Le bénéfice est souvent modeste: pour beaucoup de chercheurs, l'anglais continue à être le véhicule privilégié de la communication scientifique, qu'il s'agisse des publications, des conférences ou des colloques internationaux néanmoins la coopération aura, selon eux, intensifié les échanges et les débats au sein de la communauté scientifique francophone.

Cette analyse de la mise en oeuvre nous permet donc de déceler l'existence d'un écart important entre les valeurs attendues au chapitre de la promotion de la francophonie et celles effectivement obtenues. Le constat de demi-échec que nous avons porté et l'inégalité relative des acquis sur le plan qualitatif contrastent, en effet, avec la réaffirmation constante de cet objectif au cours des années.

Si l'on admet que les projets intégrés constituent un outil de soumission des activités de coopération aux objectifs politiques du gouvernement québécois, il convient alors de se demander comment il se fait que les projets intégrés n'ont pas permis la réalisation de cet objectif pourtant central. La première hypothèse que nous explorerons consistera donc à saisir comment, du conflit existant entre le programme et la politique, ont pu naître certaines sources de déviation.

Il importe d'abord de souligner le risque que soustendait d'emblée l'implantation du programme des projets intégrés; celui d'une substitution progressive des objectifs administratifs du programme aux objectifs initiaux. En effet, la rationalisation de la politique québécoise et l'établissement de priorités liées à la recherche d'une efficacité plus « palpable » des projets de coopération constituaient dès le départ une restriction quant à l'acceptation de projets dont les retombées semblaient

---

26. Comme l'a notamment relevé le Colloque international sur l'Avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques, Montréal, 1-3 novembre 1981.

plus ou moins mesurables. La promotion de la francophonie, objectif difficilement quantifiable et dont les effets ne s'envisagent qu'à long terme, apparaît ainsi défavorisée par la rationalisation bureaucratique qui risque de n'agir que dans les domaines qui lui assurent une grande capacité de contrôle.

Autre facteur important: le programme des projets intégrés s'est vu imposer une définition de plus en plus serrée de ses orientations à travers le processus de spécification des objectifs globaux du gouvernement québécois en matière de coopération. L'accentuation des préoccupations d'ordre économique allait affecter grandement la mise en oeuvre des objectifs initiaux, en particulier en ce qui a trait à la promotion de la francophonie: tout ce qui était associé de près ou de loin à la culture québécoise (langue, art, folklore, etc.) a fait l'objet d'une surenchère, d'un véritable processus de mise en marché de la culture québécoise. Il s'agissait de tabler sur l'originalité de cette culture pour vendre le produit à l'extérieur, pour commercialiser et publiciser cette image romantique d'une terre française en Amérique.

Naturellement, cette opération de marketing que facilite la politique québécoise de coopération tend à évincer, à marginaliser tendanciellement les projets axés sur la recherche de retombées autres que financières dans les domaines de coopération culturelle. Cet aspect des projets intégrés peut expliquer en partie le peu d'insistance que semblent manifester autant les responsables du programme que les participants aux échanges: le laxisme dont font étrangement preuve les fonctionnaires dans la vérification des acquis sur le plan de la francisation et le caractère plutôt marginal des attentes et des acquis de la part des chercheurs impliqués dans les activités de coopération attestent de la difficulté d'opérationnaliser l'objectif de la promotion de la francophonie.

Les précédentes interrogations prennent pour acquis que le gouvernement québécois a vraiment cherché à concrétiser cet objectif. Elles nous amènent à interroger sur le plan interne l'élaboration et l'efficacité des instruments de mise en oeuvre.

Il convient aussi d'envisager la possibilité d'une incompatibilité entre cet objectif et l'orientation globale de la politique québécoise: la recherche de dynamisme et d'innovation, intéressante dans le cadre d'une modernisation de la structure de la société québécoise, n'entretient pas, en effet, de liens évidents ou directs avec la promotion du français, langue de travail. Progrès scientifique et développement technologique débordent largement les considérations liées à l'acquisition d'une terminologie française adéquate.

En conséquence, peut-être faut-il admettre que la formulation de cet objectif obéit davantage à des motivations d'ordre symbolique. Le poids de la question nationale se fait sentir, là comme ailleurs, dans le discours que l'on tient sur telle ou telle politique publique. La valorisation de la culture québécoise dans ses expressions linguistiques, nécessaire pour maintenir ou rétablir un certain consensus, s'intègre assez mal dans le cadre de la recherche de retombées économiques.

Bien plus, des effets pervers peuvent même résulter de la tentative de conciliation d'objectifs différents: en effet, l'application de l'objectif lié à la francisation peut contribuer à accroître un certain isolement de la production scientifique et technologique québécoise par rapport aux courants les plus novateurs de la communauté scientifique internationale.

La dernière hypothèse que nous envisagerons au chapitre de la francisation consiste à admettre que la déviation par rapport à l'objectif initial peut résulter d'une dissemblance structurelle entre les intérêts des deux partenaires gouvernementaux dans l'établissement et le développement des activités de coopération.

À titre d'exemple, il est intéressant de souligner toutes les difficultés auxquelles se sont heurtés les efforts des chercheurs québécois pour mettre sur pied des revues publiées conjointement avec leurs homologues français. Peut-être faut-il voir là une certaine incompatibilité entre les intérêts de la France et ceux du Québec? Les contraintes de marché et l'accroissement de l'auditoire des chercheurs de chacun des pays concernés risquent fort de déclencher des réactions de méfiance, véritables luttes d'influence au sein de la communauté francophone. Pourquoi la France céderait-elle, en effet, la part prépondérante qu'elle détient dans l'édition et la distribution d'ouvrages en français?

Les diverses hypothèses que nous avons esquissées quant à l'objectif de francisation attestent à notre avis de la faiblesse relative de cet objectif au sein de la politique québécoise de coopération. La redéfinition des priorités et l'orientation de la politique en faveur des secteurs liés à la science, la technique et l'administration de même que la rigidité du programme des projets intégrés dans l'application des priorités gouvernementales ont, en fait, engendré une certaine négligence dans la mise en oeuvre effective de cet objectif.

Bien plus, on peut même envisager que les acquis en ce qui a trait à la francisation des bibliographies, de la terminologie, à l'intensification des échanges au sein de la communauté d'expression française relèvent davantage de la dynamisme interne des universitaires que de la coopération franco-québécoise. La sensibilisation des intellectuels québécois au fait français, de même que la nécessité pour les chercheurs de se mettre à jour et de s'informer des publications dans leurs domaines ont sans doute eu un impact plus déterminant sur l'intérêt des universitaires québécois à l'endroit de la recherche française. Le succès relatif de certains chercheurs ne saurait donc être imputé intégralement à l'existence de la politique.

## IX – LE PERFECTIONNEMENT DES PROFESSEURS QUÉBÉCOIS

En plus des objectifs de la coopération franco-québécoise, il convient de rappeler les objectifs spécifiques à la coopération en éducation. À ce titre, les échanges devraient favoriser le perfectionnement et l'élargissement de l'expérience des professeurs québécois, permettre l'apprentissage d'approches pédagogiques nouvelles, l'élaboration et la restructuration des programmes<sup>27</sup>.

27. Sur la base des entrevues réalisées auprès des responsables gouvernementaux.

La coopération universitaire devait s'inscrire dans cette perspective et avoir un impact direct non seulement sur l'enseignement dispensé par les universitaires québécois mais aussi sur l'orientation de leurs recherches.

Or, deux chercheurs sur trois affirment que la participation aux projets intégrés ne leur a fourni aucun apport pédagogique. Si l'on ajoute à cela les chercheurs pour qui l'apport se résume à la francisation des bibliographies, on s'étonne du peu d'influence que la coopération universitaire semble exercer sur l'enseignement.

Mais la surprise se dissipe bien vite lorsqu'on lie cette constatation à l'observation des termes même dans lesquels sont formulées les demandes de subvention ou encore les rapports de mission: les préoccupations scientifiques des chercheurs apparaissent déterminantes à ce niveau, tandis qu'en contre-partie peu de souci est manifesté à l'attention spécifique de l'enseignement. On est frappé en effet par la description des projets qui, dans la plupart des cas, laisse transparaître l'utilisation des projets intégrés dans le cadre de programmes personnels d'avancement des recherches et, dans une moindre mesure, leur utilisation comme subvention indirecte à la recherche industrielle.

Parmi les raisons invoquées avec le plus de fréquence pour expliquer le peu de retombées des projets sur le plan pédagogique, on retrouve l'évaluation assez négative faite par certains chercheurs du système d'enseignement en France jugé trop répressif par certains ou encore trop axé vers la formation théorique, au détriment de l'application des connaissances à la recherche de solutions aux problèmes réels. Autre explication: dans certains domaines, le matériel didactique français est difficilement utilisable, soit en raison du retard accumulé sur le plan théorique, soit à cause du fossé qui sépare les préoccupations respectives des universitaires québécois et français.

En ce qui concerne l'impact des projets intégrés sur le déroulement des recherches entreprises par les universitaires québécois, le bilan semble plus positif. De prime abord, cela semble tout à fait compréhensible, surtout lorsqu'on tient compte du fait que ce sont les intérêts des universitaires en tant que chercheurs – et non en tant qu'enseignants – qui priment dans la plupart des projets consultés.

Les missions effectuées en France dans le cadre des projets intégrés permettent aux chercheurs québécois d'expérimenter et de comparer de nouvelles techniques, de faire l'apprentissage de méthodes de recherche différentes ou encore de confronter leurs approches à celles de leurs homologues français.

L'insertion dans le milieu scientifique français favorise aussi une plus grande accessibilité aux travaux spécialisés et à une documentation parfois non disponible au Québec. La discussion et l'évaluation des hypothèses de recherche peuvent ainsi bénéficier d'une dimension comparative qui est loin d'être négligeable du point de vue de l'avancement de la recherche.

Pour certains chercheurs, c'est à ce niveau qu'il faut mesurer l'impact des projets intégrés: le cheminement ainsi entrepris vient activer la volonté d'élargir les cadres des recherches fondées sur des préoccupations communes et multiplie les chances de trouver des solutions viables aux problèmes auxquels les chercheurs sont confrontés.

La collaboration survit alors aux projets intégrés: les contacts se maintiennent et même s'intensifient, des projets nouveaux voient le jour en dehors du cadre officiel de la coopération universitaire. Notons toutefois que moins de 20% des chercheurs interrogés font état de telles réalisations. Moins nombreux encore sont les chercheurs pour qui la coopération a débouché sur des publications conjointes.

Par ailleurs, il convient ici d'établir l'éventail des raisons pour lesquelles près du tiers des répondants affirment que leur expérience ne leur fut d'aucun apport sur le plan de la recherche. Certaines de ces raisons s'appliquent aussi à l'explication du décalage entre les résultats escomptés par les chercheurs et l'apport effectif de la coopération souvent bien en-deçà de leurs attentes initiales.

Tout d'abord, le handicap technique qui affecte certains secteurs de la recherche française est loin d'être toujours surmonté. Si l'on ajoute à cela les cas où les travaux français étaient jugés en retard par rapport à la production américaine ou même québécoise, il ne reste alors qu'une raison de s'étonner: pourquoi avoir investi tant d'énergies dans des échanges dont on pouvait présumer la stérilité au plan de l'avancement de la recherche? L'hypothèse que l'on est en droit de formuler consiste à admettre que même les projets intégrés peuvent être utilisés de manière unilatérale, certains chercheurs québécois y souscrivant pour faire bénéficier leurs collègues français de l'expertise qu'ils ont acquise dans un domaine précis.

Ensuite, la courte durée des projets – particulièrement dans les cas de non-renouvellement des subventions – peut expliquer l'absence d'impacts tangibles de la coopération sur la progression des recherches québécoises. Même lorsque les chercheurs en ont profité, certains admettent que c'est plutôt à l'ensemble de la démarche – comprenant les échanges et les contacts établis avant et après la participation aux projets intégrés – qu'ils le doivent.

Finalement, quelques chercheurs ont avoué avoir souffert, à un degré ou à un autre, d'un manque de collaboration de la part des autorités françaises – faisant parfois preuve d'une trop grande rigidité administrative – ou encore de la part des chercheurs français associés au projet. Ceux-ci se montraient soit très réticents à l'idée de divulguer les données ou les résultats de leurs travaux, soit trop imbus de la supériorité de la recherche française pour entreprendre la coopération sur une base d'égal à égal.

Retombées inégales et en aucun cas généralisables: telle est la situation de la coopération envisagée sous l'angle d'une méthode d'acquisition de compétences nouvelles.

Au terme de l'étude de cet exemple d'application de notre méthode, nous pouvons constater qu'elle nous a permis d'identifier les objectifs de cette politique, d'étudier sa mise en oeuvre et d'évaluer les écarts entre les résultats escomptés et ceux obtenus. Nous avons constaté les succès relatifs de cette politique et ses failles ainsi que les effets pervers qu'elle a produits.

Une constatation s'impose: il appert que la politique de coopération a été entreprise sans qu'un état global de la situation ait été dressé. On s'était contenté de

recenser les professeurs français dans les universités québécoises, sans étudier les échanges entre universitaires français et québécois. Les objectifs ont été fixés sans qu'on connaisse avec précision quels étaient les échanges franco-québécois notamment sur le plan universitaire à l'époque. Il nous paraît évident que cette carence est largement responsable de la performance très relative de ce programme.

Une autre lacune de cette politique est l'absence de délais fixés pour l'accomplissement des objectifs. La mise en oeuvre reste d'une durée indéterminée et sujette à des modifications d'objectifs que dictent aussi bien les fonctionnaires impliqués dans le programme que les gouvernements.

Nous pouvons donc tirer comme leçons de cette étude de cas, qu'il est indispensable que les gouvernements étudient soigneusement la situation avant d'entreprendre une politique publique et que celle-ci doit être assortie de délais raisonnables.

Notre étude de cas nous paraît avoir démontré que cette méthode d'évaluation des politiques est un instrument utile, ouvert à un champ d'application très vaste en relations internationales.